

ACADEMIE DE ROUEN

ETABLISSEMENT

Lycée Polyvalent du Golf

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021/2022

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 06/10/2021

Présidence de : M. AUBERVILLE

Quorum : 14

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 2

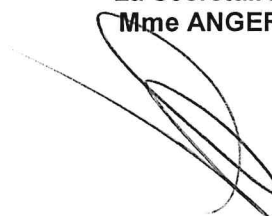
SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Nomination du secrétaire de séance					
Approbation du PV du 26/04/2021					
Installation des commissions					
Maintien de la Commission Permanente		6	• 09		
Règlement intérieur du C.A.		6	• 06		
DBM pour vote		7	• 05		
DBM pour information					
Fonds sociaux : commissions et barèmes		8	• 03		
Règlement intérieur du service restauration		8	• 02		
Remises d'ordre		9	• 04		
Vidéosurveillance					
Convention « Utilisation des équipements sportifs		10	• 07		
Convention d'hébergement d'élèves internes		10	• 01		
Convention avec le CREL		10	• 15		
Convention de partenariat « Levez les yeux »		10	• 10		
Convention avec BREAKAWAY		11	• 11		
Convention avec MRJ NEGOCE		11	• 12		
Délégation du CA au chef d'établissement		11	• 14		
Délégations de signature du Chef d'établissement		12	• 08		
Contrats au titre de l'année 2022		14	• 13		
Informations diverses et questions diverses					

Signatures

**Le Président,
M. AUBERVILLE**




**La Secrétaire,
Mme ANGER**



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : Mardi 19 octobre 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	AUBERVILLE Jean-Marie	X						
	Adjoint	POISSONNET Vincent	X						
	Gestionnaire	HEURTAUX Anne	X						
	CPE	LEMATTRE Hélène	X						
	D.D.F.P.T.	DESJARDINS Benoît	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	BLOCH Jean-François		X		BONNET Yves			
		LALOI Agnès	X			OUVRY Annie			
	Groupement de commune	FOURNIER Maryline	X			DELCROIX Christine			
	Commune siège	KHEDIMALLAH Sarah				MASSON Pauline	X		
Personnalité qualifiée		BERQUER Philippe	X						
Total		10				4			
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	CARON Nadine	X			GILLARD Amélie			
		LABBÉ Claire	X			COUILLANDRE Karine			
		LE STRAT Yann	X			DENIS Valérie			
		DE FORTESCU Thibaud	X			NOTHIAS Thomas			
		BONVALET Anne	X			FÉRON Arnaud			
		LEFRANC Karine			X	WEBER Sébastien			
		RAMBERG Richard	X			FEUTRY Alexandre			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	ANGER Céline	X						
		BLONDIN David	X						
Total		9				7			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	CLAIRE Lysiane			X				
		DELATOUR Hélène	X						
		BACHELET Caroline	X						
	Elèves	HÉGO Méryl	X			VANDAELE Cassandre			
		DEHAME Angel	X			FORTIER Emma			
		DEVAUX Lucas	X			CAUCHOIS Eugénie			
		LAINÉ Lilou	X			CHARLES Luna			
		BURETTE Louann		X		LESVISTRE Océane			
Total		8				5			

RUBRIQUE I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h35.

Monsieur le Proviseur remercie l'ensemble des personnes présentes.

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame ANGER Céline, représentante des personnels ATSS/PTL, assure le secrétariat.

2. Approbation du procès-verbal du 22/06/2021

Monsieur le Proviseur demande aux membres du Conseil d'Administration si le procès-verbal du 22/06/2021 fait l'objet de remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du 22/06/2021 est adopté comme suit :

Votants	→	22
Pour	→	22
Contre	→	0
Abstentions	→	0

3. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Proviseur rappelle l'ordre du jour.

4. Installation des commissions

La répartition des membres élus aux différentes commissions a été effectuée en amont de la séance par les enseignants, les ATSS/PTL et les élèves (lors de la réunion du CVL). Les tableaux joints par commission reprennent ces propositions.

Conseil d'Administration 2021 - 2022

	Titulaires	Suppléants
Equipe de direction de l'établissement	M. AUBERVILLE Jean-Marie M. POISSONNET Vincent Mme HEURTAUX Anne Mme LEMATTRE Hélène M. DESJARDINS Benoît	
Représentants de la collectivité de rattachement	M. BLOC Jean-François Mme LALOI Agnès	M. BONNET Yves Mme OUVRY Annie
Représentants de la Commune	Mme KHEDIMALLAH Sarah	Mme MASSON Pauline
Représentant du groupement de communes	Mme FOURNIER Maryline	Mme DELCROIX Christine
Personnalité qualifiée	M. BERQUER Philippe	
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	Mme CARON Nadine Mme LABBÉ Claire M. LE STRAT Yann M. DE FORTESCU Thibaud Mme BONVALET Anne Mme LEFRANC Karine M. RAMBERG Richard	Mme GILLARD Amélie Mme COUILLANDRE Karine Mme DENIS Valérie M. NOTHIAS Thomas M. FÉRON Arnaud M. WEBER Sébastien M. FEUTRY Alexandre
Représentants des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	Mme ANGER Céline M. BLONDIN David	
Représentants des parents d'élèves	Mme CLAIRE Lysiane Mme DELATOUR Hélène Mme BACHELET Caroline	

Représentants des élèves	M. DEHAME Angel M. DEVAUX Lucas Mme HÉGO Méryl Mme LAINÉ Lilou Mme BURETTE Louann	Mme FORTIER Emma Mme CAUCHOIS Eugénie Mme VANDAELE Cassandre Mme CHARLES Luna Mme LEVISTRE Océane
---------------------------------	---	---

Conseil de discipline

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Adjoint au chef d'Etablissement	M. POISSONNET Vincent	
Gestionnaire	Mme HEURTAUX Anne	
Conseiller Principal d'Education	Mme LEMATTRE Hélène	
4 Représentants des Personnels Enseignants et d'éducation	M. RAMBERG Richard M. NOTHIAS Thomas M. LE STRAT Yann M. FEUTRY Alexandre	Mme CARON Nadine Mme LABBE Claire M. FÉRON Arnaud Mme BONVALET Anne
1 Représentant Personnel ATOSS	Mme ANGER Céline	M. BLONDIN David
2 Représentants des Parents d'Elèves	Mme DELATOUR Hélène Mme BACHELET Caroline	
3 Représentants des élèves	M. DEHAME Angel Mme LELOUP Maëva Mme BEUCHER Mathilda	M. DEVAUX Lucas Mme SÉNÉCHAL Léa Mme BREBION Zoé

C.H.S.

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Proviseur Adjoint (voix non délibérante)	M. POISSONNET Vincent	
Gestionnaire	Mme HEURTAUX Anne	
Chef des Travaux	M. DESJARDINS Benoît	
Conseiller Principal d'Education	Mme LEMATTRE Hélène	
1 Représentant de Collectivité de Rattachement	M. BLOC Jean-François	M. BONNET Yves
1 Représentant de la Commune	Mme KHEDIMALLAH Sarah	Mme MASSON Pauline
2 Représentants des Personnels Enseignants et d'éducation	M. FÉRON Arnaud Mme COUILLANDRE Karine	M. DE FORTESCU Thibaud Mme GILLARD Amélie
2 Représentants Personnel ATOSS	Mme ANGER Céline M. BLONDIN David	
2 Représentants des Parents d'Elèves	Mme BACHELET Caroline	
2 Représentants des Elèves	Mme LAINÉ Lilou Mme BURETTE Louann	
Le Médecin Scolaire	----	
L'Infirmière de l'Etablissement	Mme DE REVIERS Véronique	
ACMO	M. OLIVIER Yohann	
Assistant de prévention	---	

Commission éducative

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Proviseur Adjoint	M. POISSONNET Vincent	
D.D.F.P.T.	M. DESJARDINS Benoît	
CPE	C.P.E. Référent	
Infirmière	Mme DE REVIERS Véronique	
2 Représentants des Personnels Enseignants et d'éducation	Mme LABBE Claire M. FEUTRY Alexandre	Mme COUILLANDRE Karine M. DE FORTESCU Thibaud M. NOTHIAS Thomas Mme BONVALET Anne
2 Représentants des Parents d'Elèves	Mme DELATOUR Hélène	Mme CLAIRE Lysiane

C.V.L.

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
10 Représentants des Elèves (dont le Vice-Président)	Mme HÉGO Méryl Mme AHMED BEN ALI Kélia Mme LAINÉ Lilou Mme BURETTE Louann Mme DAM Louna Mme HALLE Erika M. DUBOS Mathéo M. DEHAME Angel M. DEVAUX Lucas M. SAURAND-GOURRIER Samy	Mme VANDAELE Cassandre Mme RAUX Angéline Mme CHARLES Luna Mme LEVISTRE Océane Mme AUVRAY Inès Mme HENRY Marie Mme LEVASSEUR Lucie Mme FORTIER Emma Mme CAUCOIS Eugénie Mme GRANGER Lisa
5 Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	M. RAMBERG Richard Mme BONVALET Anne M. DE FORTESCU Thibaud Mme GILLARD Amélie Mme DENIS Valérie	
3 Représentants des Personnel ATOSS	Mme ANGER Céline Mme TRÉBOT Pascale	
2 Représentants des Parents d'Elèves	Mme DELATOUR Hélène	Mme BACHELET Caroline

Conseil pédagogique

	Section professionnelle	Section technologique
Proviseur	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Proviseur Adjoint	M. POISSONNET Vincent	
Professeurs principaux de 2^{de}	Mme GIRET Hélène (+ Coordonnateur)	M. LE STRAT Yann (+ Coordonnateur)
Professeurs principaux de 1^{ère}	Mme LABBÉ Claire (+ Coordonnateur)	M. LAGAIN David (+ Coordonnateur)
Professeurs principaux de Tle	M. SKLADANOWSKI Laurent (+ Coordonnateur)	Mme SCHINDLER Christine (+ Coordonnateur)
Coordonateurs de la discipline ou du champ disciplinaire	Mme DEROUET Marie Mme MORIN Frédérique Mme CORRUBLE Catherine M. ROMERO Francisco Mme CLAIN Camille Mme DUBOSC Katy Mme LEFEBVRE Élodie Mme COUTANCEAU Béatrice Mme GOULEY Véronique Mme TRÉMOUILLE Laurence	Mme LE STRAT Céline Mme YGOUT Aline Mme RADENKOVIC Marion Mme FERRAND Aurore Mme BICHET Camille M. DE FORTESCU Thibaud Mme LUCE LEVASSEUR Sabine Mme GILLARD Amélie M. NGUÉGOUÉ Bruno M. SIRMEL Richard
C.P.E.	Mme LEMATTRE Hélène	
D.D.F.P.T.	M. DESJARDINS Benoît	

C.E.S.C.

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Proviseur Adjoint	M. POISSONNET Vincent	
C.P.E.	Mme LEMATTRE Hélène	
Infirmière	Mme DE REVIERS Véronique	
Médecin scolaire	----	
Assistante sociale	Mme EDET Axelle	
Représentant de la collectivité de rattachement	M. BLOC Jean-François	M. BONNET Yves
Représentant de la Commune	Mme KHEDIMALLAH Sarah	Mme MASSON Pauline
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	Mme DENIS Valérie M. DE FORTESCU Thibaud Mme LEFRANC Karine	
Représentant des personnels ATOSS		
Représentants des parents d'élèves	Mme DELATOUR Hélène Mme BACHELET Caroline	
Représentants des élèves	M. DEHAME Angel	

L'installation des commissions est adoptée comme suit :

Votants	→	22
Pour	→	22
Contre	→	0
Abstentions	→	0

Le décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 porte diverses mesures de simplification dans le fonctionnement des instances. Ainsi le conseil d'administration doit se prononcer, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur ses compétences.

Le Chef d'Etablissement rappelle les compétences de la commission permanente et demande aux membres du Conseil d'Administration, s'ils souhaitent la mettre en place.

Une enseignante intervient sur l'utilité du maintien de la commission permanente notamment au moment de la DHG.

Le chef d'établissement soumet au vote le maintien de la Commission Permanente : **(acte n° 09)**

Votants	→	22
Pour	→	8
Contre	→	9
Abstentions	→	6

5. Règlement intérieur du Conseil d'Administration **(acte n° 06)**

Le règlement est distribué à chaque membre et soumis à la lecture, il est adopté comme suit :

Votants	→	22
Pour	→	22
Contre	→	0
Abstentions	→	0

RUBRIQUE III. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Décisions budgétaires modificatives pour vote **(acte n° 05)**

- L'établissement a reçu en août 2021, une notification de subventions au titre des crédits BOP 230 « vie de l'élève » d'un montant de 5 491.00€.
- Le Bop 230 est composé des crédits du Fond Social Lycéen, du Fond Social Cantines, du CESC. La répartition entre ce 3 blocs doit être votée par le Conseil d'Administration.
- Les besoins de l'établissement sont essentiellement sur le fonds social cantines.

Le bilan d'entrée 2021 était de 15 172.87€ répartis entre :

- FSL 1 972.87€
- FSC 13 200.00€

L'utilisation des crédits de janvier à septembre 2021 est de :

- 7 231.54€ sur le FSC et de 558.01€ sur le FSL

Le chef d'établissement propose d'injecter 4 700.00€ sur le FSC et 791.00€ sur le FSL ce qui portera les crédits du Fond Social Cantines à 10 668.46€ et 2 205.86€ pour le Fonds Social Lycéen.

La proposition est soumise au vote :

Votants	→	22
Pour	→	22
Contre	→	0
Abstentions	→	0

d. Transferts budgétaires entre services

Une demande de subventions a été faite auprès de la Région Normandie pour le financement de microscopes et pipettes dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021, la microscopie et l'utilisation de micro-volumes faisant partie des fondamentaux technologiques et scientifiques des biotechnologies. Effectuée le 26/01/21, la réponse à cette demande nous a été communiquée le 28/09/21, le montant de la prise en charge est de 8 280.00€ sur un investissement total de 29 656,56 €.

Seule la demande sur les microscopes est accordée, par conséquent nous écartons l'achat des pipettes pour cette année civile. Le devis le plus intéressant – rapport qualité/prix – s'élève à 14 004.20€ TTC. Le budget du lycée est donc sollicité pour un montant de (14 004.20 – 8 280.00) soit 5 724.20€.

Virement du AP (domaine Enseignement technique) sur OPC = 5 724.20€

La proposition est soumise au vote :

Votants	→	22
Pour	→	22
Contre	→	0
Abstentions	→	0

Arrivée d'un enseignant à 18h15

Une autre demande des personnels de laboratoire pour les STL consiste en l'achat d'un chariot à injection pour 38 pipettes pour un montant TTC de 2 068.20€.

Le financement proposé est également un virement du service AP (domaine Enseignement Technique) vers le service OPC pour l'intégralité de la dépense.

Le solde de l'enseignement technique après ces 2 transferts sera de 2 165.68€.

La proposition est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

2. Décisions Budgétaires Modificatives pour information.

Depuis le conseil d'administration du 22/06/21, 2 DBM pour information sont venues modifier le budget 2021 :

- Subvention du FCSH pour le renouvellement de matériels de cuisine = 9 788.11€
- Subvention pour le remplacement des câbles SSi suite aux travaux de démolition de la tour « logements » = 3 071.80€

3. Fonds sociaux : organisation des commissions et barèmes (acte n° 03)

Les modalités d'organisation des commissions des fonds sociaux sont présentées comme telles :

- La commission est composée :
 - du chef d'établissement et/ou l'adjoint
 - de l'assistante sociale
 - d'une CPE

de l'adjoint gestionnaire
d'un personnel d'intendance si besoin

- Les barèmes

Pour un quotient familial :

- ≤ 300	80% de prise en charge
- $300 \leq QF \leq 350$	70% de prise en charge
- $350 \leq QF \leq 400$	60% de prise en charge
- $400 \leq QF \leq 450$	50% de prise en charge
- $450 \leq QF \leq 500$	40% de prise en charge
- $500 \leq QF \leq 550$	30% de prise en charge
- $550 \leq QF \leq 600$	20% de prise en charge
- $QF \geq 600$	à l'étude

Cependant la commission se réserve la possibilité de ne pas tenir compte de ces barèmes pour toutes les situations exceptionnelles, relevant du bon sens.

La proposition est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

4. Règlement intérieur du service de restauration (acte n° 02)

Article 1 : La restauration scolaire est un **service** proposé par le lycée ; le règlement intérieur du lycée s'y applique.

Article 2 : l'inscription à la ½ pension **vaut pour le trimestre entier ; les changements de régime ne peuvent s'effectuer qu'à chaque fin de trimestre pour le trimestre suivant avec présentation d'un écrit de la famille.**

Article 3 : l'élève se voit remettre gratuitement un badge au début de sa scolarité au lycée ; le renouvellement de ce badge, pour quelque raison que ce soit, sera payant (4.00€).

Article 4 : les repas à l'unité sont payables d'avance, l'élève doit s'assurer que son compte est positif, faute de quoi il déjeunera systématiquement en fin de service.

Article 5 : les remises d'ordre pour : absences de l'élève pour diverses raisons liées au fonctionnement de l'établissement, exclusion, absences sur présentation d'un certificat médical de plus de 15 jours consécutifs, les journées d'appel à la défense, les stages en entreprise sont arrêtées par la Région Normandie et font l'objet chaque année scolaire d'un vote en Conseil d'Administration. Elles sont communiquées à chaque famille après le Conseil d'Administration du mois d'octobre de chaque année.

Article 6 : l'élève s'engage à réserver son repas, la veille à partir de 15h30 ou le jour même avant 10h30. En cas d'oubli de réservation, l'accès au restaurant scolaire ne pourra se faire qu'à la fin du service.

Article 7 : l'élève s'engage à : ne pas sortir de nourriture du réfectoire, effectuer le tri des restes de son repas dans les bacs adéquats, avoir à l'égard des personnels et des autres élèves un comportement citoyen.

La proposition est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

Les remises d'ordre votées en commission permanente de la Région Normandie : (acte n° 04)

Les remises d'ordre de plein droit :

- Stage en entreprise
- Participation à une sortie pédagogique ou voyage scolaire organisé par l'établissement pendant le temps scolaire lorsque le lycée ne prend pas en charge la restauration ou l'hébergement durant tout ou partie de la sortie ou du voyage ;
- Fermeture du service de restauration ou d'hébergement pour cas de force majeure ou sur décision du chef d'établissement ;
- Exclusion définitive ou renvoi temporaire à partir du 1^{er} jour ou retrait de l'établissement sur

- invitation de l'administration ;
- Période de suspension de cours lorsque l'EPLE est centre d'examen et n'est pas en capacité d'accueillir les élèves ;
- Changement d'EPLE ou arrêt de la scolarité ;
- Décès de l'élève

Les remises d'ordre accordées sous conditions, à la demande expresse des familles :

- Intempéries avec annulation des transports scolaires ;
- Absence pour maladie ou accident supérieure à 15 jours consécutifs et sur présentation d'un justificatif visé par le Chef d'établissement ;
- Absence pour raison familiale supérieure à 15 jours et sur production d'un justificatif, à l'appréciation du chef d'établissement.
- Pratique d'un jeûne prolongé lié à la pratique d'un culte, à condition de prévenir 15 jours avant le début et d'en préciser la fin ;
- Journée du citoyen sur présentation d'un justificatif ;
- Changement de forfait ou de régime en cours de période pour raison dûment justifiée (régime alimentaire, changement de domicile) ;

Un élève demande si le tri existe toujours dans au sein du service de restauration.

Le Chef de cuisine répond par la positive, une nouvelle intervention du SMEDAR est prévue, un affichage sera mis en place.

Les remises d'ordre sont soumises au vote :

Votants	➔	23
Pour	➔	23
Contre	➔	0
Abstentions	➔	0

5. Vidéosurveillance.

- a) Le CA avait statué sur cette question lors de la séance du 02/05/2019 selon les termes suivants :
 "Vidéo- Protection : dans le cadre de la sécurisation des établissements, la Région Normandie va procéder à l'installation de système de vidéo-protection aux abords des lycées. L'avis des membres du CA est requis. (Pour : 13 abstention : 4 contre : 0)

Ce vote avait été reporté sur le procès-verbal de la séance du 02/05/19 mais n'avait pas fait l'objet d'un acte administratif.

Le CA doit donc se prononcer à nouveau sur ce principe.

Une représentante de la Communauté de communes demande à quoi va servir la vidéosurveillance, est-ce plutôt pour constater des désagréments ou simplement voir les personnes qui rentrent dans le lycée ?

Le Chef d'Etablissement dit se renseigner au plus vite et avant le prochain Conseil d'Administration afin de recueillir plus d'informations (enregistrement des données, reconnaissance faciale...)

Le vote est donc reporté au prochain CA.

- b) Toujours concernant l'installation d'un système de vidéosurveillance, une implantation prévoyant cinq caméras est soumise aux membres, cette implantation comporte des erreurs.

Le vote est reporté au prochain CA.

6. Conventions

a) Utilisation des équipements sportifs (**acte n° 07**)

Convention réciproque d'installations et équipements sportifs entre la commune de Dieppe, le lycée Ango, le lycée Neruda, le lycée Emulation dieppoise, l'UFA André Voisin, le lycée privé la Providence, le lycée du Golf et la Région Normandie, cette convention définit les modalités de mise à disposition pour chacune des parties. Les dispositions financières de cette convention prévoient la gratuité jugeant équitable la participation de la commune de Dieppe et de la Région Normandie (attribution de subventions pour la reconstruction des équipements sportifs sur le site Méréault et la reconstruction des équipements sur le site Delaune).

Cette convention est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

b) Convention d'hébergement relative à l'accueil des internes (**acte n° 01**)

Actuellement le lycée accueille au sein de notre internat deux élèves scolarisés :

- 1 au lycée Emulation Dieppoise
- 1 au lycée Ango

La Région Normandie a mis en place des conventions tripartites, - Région Normandie, établissement d'accueil, établissement d'origine – dont l'objectif est de préciser les modalités d'hébergement, la surveillance des élèves et responsabilité, les dispositions financières, l'exécution de la convention et les modalités de résiliation.

Les deux conventions sont soumises au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

c) Convention CREL (centre de ressources en logistique) (**acte n° 15**)

La convention règle les rapports en le lycée Lavoisier du Havre et le lycée du golf, elle a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice des élèves du lycée du Golf, un stage de formation et d'évaluation au CACES (certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité). Nos élèves sont hébergés au Lycée Lavoisier du Havre durant la durée de leur stage.

La convention CREL est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

d) Convention de partenariat « levez les yeux » (**acte n° 10**)

Convention entre l'école supérieure d'architecture de Normandie et le lycée du Golf dont les objectifs pédagogiques sont de :

- Sensibiliser les élèves à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage
- Familiariser les élèves avec leur espace de proximité, leur territoire
- Apprendre à regarder, à lire des éléments de l'architecture, de l'espace urbain et du paysage
- Préparer de futurs citoyens à la gestion responsable de leur cadre de vie

Ce parcours s'inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement.

L'intervenante étudiante sera rémunérée par la DRAC de Normandie, ses frais de déplacement sont à la charge de l'établissement.

La proposition est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

e) Convention BREAKAWAY (acte n° 11)

Les stages en entreprise via le programme ERSAMUS + sont à nouveau autorisés pour les élèves de la section commerce de terminales, logistique, GA, des classes de terminales. La destination prévue est l'Irlande.

La convention BREAKAWAY a pour objet de rechercher les entreprises d'accueil, de fixer les modalités d'accueil dans les entreprises et les conditions d'hébergement de nos élèves et le suivi des élèves durant la mobilité.

La proposition est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

f) Convention MRJ NEGOCE « collecte des huiles alimentaires usagées » (acte n° 12)

En vue de la valorisation de la filière de fabrication de biocarburants, la société MRJ NEGOCE, nous propose une convention pour l'enlèvement de nos huiles alimentaires à titre gratuit.

La proposition est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

7. Délégation du CA au chef d'établissement (acte n° 14)

En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget 2022 et dont l'incidence financière est annuelle et se limite au seuil fixé par l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour les marchés à procédure adaptée.

La proposition est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

8. Délégation de signature du chef d'établissement (acte n° 08)

Conformément à l'[article R421-9](#) du code de l'éducation, le chef d'établissement est l'organe exécutif de l'établissement.

En ce sens il assume l'entière responsabilité de l'ensemble des questions relatives au fonctionnement de l'établissement public local d'enseignement (EPL), qui dispose de la personnalité juridique. Pour conduire à bien l'ensemble des missions et actions de l'EPL, le chef d'établissement procède à des délégations, décision par laquelle il charge un collaborateur d'exercer ses pouvoirs à sa place. Seule l'action ou la mission est transférée car la responsabilité reste pleine et entière au chef d'établissement.

Ainsi sur décision du chef d'établissement,

- M. POISSONNET Vincent, proviseur-adjoint, se voit remettre une délégation de signature **en cas d'empêchement du chef d'établissement** pour tous les domaines relevant de ses missions :
Gestion des personnels enseignants et de vie scolaire (service, autorisation d'absence, évaluation, ordre de mission, autres décisions)
Punitions et sanctions à l'exception des exclusions temporaires inférieures à 8 jours, des exclusions définitives et des procédures de convocation d'un conseil de discipline

- Mme HEURTAUX Anne, adjoint-gestionnaire, aura délégation de signature **en cas empêchement du chef d'établissement** pour tous les actes relevant des missions d'un adjoint gestionnaire :
Gestion des personnels administratifs techniques et de laboratoire (service, autorisation d'absence, évaluation, ordre de mission, autres décisions)
Décisions et attestations liées à la gestion administrative de l'établissement
Décisions liées à la gestion matérielle de l'établissement
Décisions liées à la sécurité dans et de l'établissement
Les bons de commandes dans le respect des crédits ouverts et inférieurs à 800.00€ HT
Les bordereaux de mandatement et d'ordres de recettes, les documents de régie
- M. DESJARDIN Benoît, DDFPT, a délégation de signature pour toutes les conventions de stage.

Ces délégations prennent effet à la date de publication du présent acte. Elles sont valables tant que le délégataire et les délégants occupent personnellement les fonctions indiquées, sauf remise en cause par le signataire.

Les signatures des actes et décisions pris au regard de ces délégations doivent être précédées de la mention "Pour le chef d'établissement et par délégation, fonction, prénom et nom du délégataire". Les délégations de signatures détaillées ci-dessus sont des actes du chef d'établissement qui ne requièrent pas l'autorisation du Conseil d'Administration mais doivent faire l'objet d'une rédaction sur DEMACT.

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

9. Contrats au titre de l'année 2022 (acte n° 13)

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	DUREE DU CONTRAT
SD IMPRESSION	LOCATION COPIEURS	5 ANS
ARD	MAINTENANCE EQUIPEMENT ET LOGICIEL CANTINE GEC	1 AN
BNP PARIBAS LEASE GROUP	LOCATION COPIEURS M2040 TASKALFA	4 ANS
CEGELEC	MAINTENANCE INSTALLATION DETECTION INCENDIE	1 AN
CFC	DROIT DE REPROGRAPHIE	1 AN
CNDT COMPTOIR NORMAND	MAINTENANCE MATERIELS DE TELEPHONIE	1 AN
DALKIA	MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	10 ANS
DEKKRA	VERIFICATION CENTRIFUGEUSES	3 ANS
DIEPPE GUEPES 76	PREVENTION / DETECTION / DESTRUCTION INSECTES	3 ANS
GRENKE	FACTURATION LOCATION COPIEURS	1 AN
HALBOURG	VIDANGE BAC A GRAISSE	3 ANS
IANORD SA	ASSISTANCE LOGICIEL WEBCZ	1 AN
LA POSTE	ABONNEMENT BOITE POSTALE	1 AN

LECTRA	LOGICIEL MMV	1 AN
MA E	ASSURANCE STAGES ET SEQUENCES EN ENTREPRISE	1 AN
MA IF	ASSURANCE	1 AN
MICROSOFT	LICENCES APPLICATIONS OFFICE	3 ANS
NFI	FERMETURES INDUSTRIELLES	1 AN
PROSERVE DASRI	COLLECTE ET TRAITEMENT DECHETS DANGEREUX	1 AN
QUADIENT	LOCATION ET ENTRETIEN MACHINE A AFFRANCHIR	1 AN
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEURS	1 AN
SFR	LOT 1 TELEPHONIE FIXE	1 AN
SFR	LOT 2 CENTRE DE RELATION USAGERS ET DIFFUSION MESSAGES	1 AN
SOCIETE NORMANDIE INCENDIE	VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE NON ASSERVIES A LA DETECTION INCENDIE	

GROUPEMENT D'ACHAT		
01 CONTRÔLE	INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET GAZ	1 AN
APAVE	VERIFICATIONS TECHNIQUES	1 AN
BACHELET BONNEFOND	DESINFECTION DERATISATION	1 AN
BACHELET BONNEFOND	BAC A GRAISSE	1 AN
CERCLE VERT	EPICERIE	1 AN
EPISAVEURS	HUILE / VINAIGRE / EPICES / CONDIMENTS ET SAUCES	1 AN
G'FROID	ENTRETIEN ET VERIFICATION DU MATERIEL DE CUISINE	1 AN
HORIS	MATERIEL DE CUISINE	1 AN
INAPA	PAPIER	3 ANS
INCENDIE PROTECTION SECURITE	EXTINCTEURS	1 AN
LABEO	ANALYSES BACTERIOLOGIQUES	1 AN
LEGRAND DESENFUMAGE	VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE NON ASSERVIES A LA DETECTION INCENDIE	1 AN
MECANIQUE TREPORTAISE	HOTTES DE CUISINE	1 AN
OTIS	ASCENSEURS	3 ANS

PRO A PRO	FECULENTS ET LEGUMES SECS / CONSERVE DE FRUITS - CONFITURE	1 AN
ROUEN ETANCHE	TOITURES ET TERRASSES	1 AN
SOCOTEC	VERIFICATION ASCENSEURS	1 AN
TEAM OUEST	PRODUITS LAITIERS FRAIS CRUS ET CEUFS	1 AN

L'Adjoint Gestionnaire dit que les contrats hors groupement d'achat reviennent à 45000€ par an.

La liste des contrats au titre de l'exercice 2022 est soumise au vote :

Votants	→	23
Pour	→	23
Contre	→	0
Abstentions	→	0

RUBRIQUE IV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Informations diverses

Evaluation lycée :

Comme indiqué le jour de la pré-rentrée, le Chef d'Etablissement revient sur les phases d'évaluation de l'établissement dans le cadre de du Conseil d'évaluation de l'école :

- En août/septembre 2021 présentation de la méthode d'évaluation, un comité de pilotage est mis en place.
- En septembre 2021 une réunion de présentation a eu lieu.
- En octobre novembre 2021, phase d'auto-évaluation. Un « google forms » sera envoyé en semaine 46, aux parents d'élèves / enseignants / délégués des élèves / personnels agents et administratifs via l'ENT ; Le souci rencontré est que depuis le nouvel ENT, tous les destinataires ne reçoivent pas systématiquement les messages. Plus de 1000 parents n'ont pas encore répondu au courrier pour pouvoir utiliser l'ENT.

Un enseignant demande si la parité filles – garçons est respectée. Le Chef d'Etablissement répond qu'il vérifiera, plutôt que la parité, la correspondance de la proportion filles – garçons de l'échantillon eu égard à celle de la population du lycée.

Le Chef d'Etablissement indique qu'après la collecte des données des questionnaires, un groupe de pilotage composé de volontaires procédera à une analyse et une synthèse à transmettre aux autorités académiques.

- En janvier – février 2022, une équipe d'évaluateurs externes missionnée par le rectorat et composée de 3 personnes viendra procéder à sa propre analyse et à une évaluation de la synthèse interne en procédant essentiellement par entretiens avec des représentants de la communauté scolaire.
- En mars 2022, une restitution orale sera réalisée dans l'établissement
- En avril 2022, le Chef d'Etablissement recevra le rapport final.

Elaboration d'un protocole de contrôle continu au LGT :

Le Chef d'Etablissement indique que jusqu'à présent le baccalauréat s'évaluait principalement par des épreuves lors d'un examen final.

Un enseignant donne des précisions sur la place du contrôle continu en cours de formation ; un protocole d'évaluation a été rédigé. Pour validation, il sera transmis à la DSDEN avant une communication en directions des élèves et des familles pour les informer des nouvelles modalités d'évaluation au LGT.

Calendrier :

PPMS Attentat – intrusion le 21 octobre 2021

PPMS Risques majeurs le 16 novembre 2021

Ouverture d'un CAP Opérateur Logistique :

Confirmation de mise en place du CAP le mardi 26 octobre pour une ouverture rentrée 2022 avec un effectif de 12 élèves. La partie conduite de chariot aura lieu dans une entreprise du bassin dieppois.

Les travaux d'aménagement végétal de la cour débuteront le 25/10/21.

2. Questions diverses.

Un enseignant demande pourquoi il n'y a plus de distribution de masques. L'adjoint Gestionnaire répond : des masques sont disponibles à l'accueil, il suffit de les demander.

Un enseignant demande : Comment les HSE ont-elles été utilisées : Le Chef d'Etablissement répond que les moyens en HSE ont été soldés en juillet 2021 selon les actions et projets qui tous étaient clôturés à ce moment-là.

Un enseignant évoque l'arrivée en retard de plus de 5 minutes des élèves en classe. Est-ce qu'ils doivent toujours aller à la vie scolaire ? et après reviennent-ils en cours ?

Une CPE répond qu'il y a encore des enseignants qui renvoient les élèves à la vie scolaire pour chercher un billet de retard.

La procédure à respecter est la suivante : Inférieur à 5 minutes, pas de billet de retard, l'élève va en cours directement. Supérieur à 5 minutes, l'élève se rend directement à la vie scolaire avec un travail à effectuer.

Un parent d'élève demande s'il y a un téléphone à l'internat pour prévenir de l'extérieur si un élève rentre plus tard ?

Une CPE répond : Une CPE est présente jusqu'à 19h30 avec le téléphone d'astreinte.

Un AED propose qu'un téléphone mis à disposition de la vie scolaire soit utilisé afin de répondre à cette problématique.

L'Adjoint Gestionnaire s'engage à communiquer au plus vite aux parents des élèves internes le numéro de téléphone qui servira à cet usage.

Monsieur le Proviseur demande s'il y a d'autres remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

En l'absence d'autres questions diverses, l'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Proviseur lève la séance à 19h30.